



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°87_CC_2025_CCDS

ORGANISATION DES JOURNEES DES ASSOCIATIONS DES SAVANES

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

Absent excusé ayant donné procuration :

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUIILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objet d'organiser les journées des associations des savanes à la Maison de la Jeunesse des Savanes les vendredi 12 et samedi 13 septembre 2025 pour un budget de 39 485 euros.

Les concertations et entretiens qui préfigurent la mise en place de la Maison de la Jeunesse des Savanes indiquent les fortes attentes des associations de la Communauté en termes d'accompagnement en matière de d'insertion des jeunes et de professionnalisation des acteurs associatifs.

Le sport et la culture constituent des leviers importants dans les politiques publiques d'insertion et de cohésion à promouvoir auprès des jeunes.

Outre le soutien financier important que la CCDS apporte aux associations du territoire, elle propose au travers de la Direction des Services aux Usagers-Maison de la Jeunesse des Savanes des espaces de pratiques sportives, des espaces de rangement, des vestiaires, des lieux ouverts ou non d'accueil d'événements sportifs, culturels et d'insertion comme nombre des établissements des Savanes.

Elle propose encore des espaces de rencontres et très prochainement un espace de restauration qui répondent aux attentes des usagers de la Communauté.

La mission de la Direction des Services Aux Usagers est de répondre aux besoins des usagers en faisant rayonner toutes les actions dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs, de l'habitat et d'insertion sur l'ensemble du territoire des Savanes.

Après l'organisation d'une journée dédiée aux associations à Sinnamary et Iracoubo, c'est à Kourou qu'elle devra se tenir et rassembler toutes les forces vives associatives des Savanes. Ces journées permettront aux associations de mieux se faire connaître, d'échanger et trouver des synergies d'actions qui enrichissent les services apportés aux usagers. Elles se dérouleront les vendredi 12 (toute la journée) et samedi 13 (8H à 21h) septembre. Le vendredi 12 sera consacré uniquement à l'accueil des groupes scolaires des communes membres.

Les actions se déclineront en lien avec les propositions des associations : démonstrations, jeux, conférences, expositions.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 39 485 € comme suit :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Achat de fournitures	19 195,00 €	CCDS	31 745,00€
Locations diverses	10 790,00 €	DRAJES GUYANE	7 740,00€
Publicité/communication/animation/transport/divers	9 500,00 €		
Total	39 485,00 €	Total	39 485,00 €

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE : l'organisation des journées des associations de la Communauté des Savanes à Kourou, lesquelles se dérouleront les vendredi 12 et samedi 13 septembre 2025 au sein de la DSU-MJS pour un montant de 39 485 euros :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Achat de fournitures	19 195,00 €	CCDS	31 745,00€
Locations diverses	10 790,00 €	DRAJES GUYANE	7 740,00€
Publicité/communication/animation/transport/divers	9 500,00 €		
Total	39 485,00 €	Total	39 485,00 €

INSCRIT les crédits budgétaires nécessaires au budget 2025 ;

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la décision des Commissions sport et culture du 14 mai 2025 ;
Vu la décision du Bureau Communautaire du 3 septembre 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** : l'organisation des journées des associations de la Communauté des Savanes à la DSU-MJS ;
lesquelles se dérouleront les 12 et 13 septembre 2025 pour un montant de 39 485 euros.

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Achat de fournitures	19 195,00 €	CCDS	31 745,00€
Locations diverses	10 790,00 €	DRAJES GUYANE	7 740,00€
Publicité/communication/animation/transport/divers	9 500,00 €		
Total	39 485,00 €	Total	39 485,00 €

ARTICLE 3 : INSCRIT les crédits budgétaires nécessaires au budget 2025.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention(s) : 00



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,


François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 19-09-2025